COMMUNE De MARTIGNA - BUDGET : CAISSE DE L'ECOLE

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le
ID : 039-213903180-20250325-20250206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'an deux mil VINGT CINQ, le 25 MARS à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 18 Mars 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :
Jean-Charles DALLOZ, Maire - Marie-Christine LACROIX - - Claire SAURAT ;

ABSENT EXCUSE : néant ;
ABSENT : néant

Secrétaire de séance : Claire SAURAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **361.30 euros**
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 sont de **723.67 euros**

alors l'exercice 2024 a généré un excédent de **1 084.97 euros**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :

- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 :

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :
- soit en réserve au compte 1068 :

- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 1 084.97 euros

Pour copie conforme et certification,
Le Maire,

MAIRIE DE MARTIGNA (39260) JURA

Jean-Charles DALLOZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355